



chevillé au cœur

«il fa

1,80 euro
N°3652



168, av. Henri-Falcoz - 73300 Saint-Jean-de-Maurienne - Tél. 04 79 59 97 63

Jeudi 15 avril 2021

ALI
47, ru
Ouvert
Tél. 04

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

La justice suspend partiellement le SCoT



Les recours déposés par les associations environnementales de la vallée et de la région ont été entendus par le tribunal administratif de Grenoble qui a prononcé, la semaine dernière et par ordonnance, la suspension de cinq projets présentés par le SPM dans le cadre de son Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), dont la liaison entre les stations d'Albiez et des Karellis.

Page 3

• Assainissement • Curage de réseaux • Balayage de voirie • Aspiration industrielle • D



BrunNETT YAGE

ZI Plaine de Longefan Ouest - Rue Gilbert Marie
73 300 HERMILLON

Tél. 04 79 59 86 00 - Fax. 04 79 59 85 31

compta@belletindustrie.fr

direction@belletindustrie.fr

Le SCoT du Syndicat de Pays de Maurienne suspendu en partie par la justice

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Maurienne vient d'essayer une décision de justice douloureuse et qui pourrait faire jurisprudence. L'outil de réflexion mis à l'étude en 2019 avant d'être adopté en conseil du Syndicat de Pays de Maurienne (SPM), le 25 février 2020, est touché par une ordonnance en référé. Cinq des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) qu'il contient sont ainsi suspendues (mais pas annulées) dans l'attente du jugement au fond sur les 3 recours intentés devant le tribunal d'administratif de Grenoble contre le SCoT. Le 25 avril 2020, l'association Valloire Nature et Avenir (VNA) avait notamment demandé, sur Valloire, l'annulation de la construction d'un Club Med de près de 1 500 lits aux Verneys et de l'extension du domaine skiable. Un deuxième recours contentieux, commun à France Nature Environnement (FNE) Rhône-Alpes/Savoie et au Comité de Savoie des clubs alpins et de montagne (qui s'est désisté depuis), ciblait également l'axe touristique du SCoT. Le troisième recours avait été engagé par une association de riverains et copropriétaires d'Aussois.

Cinq projets suspendus

L'ordonnance rendue vendredi 9 avril par le juge des référés Pierre Dufour suspend en tout cas la liaison entre les stations d'Albiez et des Karellis (Montricher-Albanne), la créa-



Le plan de la future liaison entre Albiez et les Karellis survivra-t-il au jugement au fond du tribunal administratif de Grenoble, qui vient de suspendre le projet ?

tion de deux remontées mécaniques sur le domaine skiable de Valloire, la liaison entre les stations de Valmeinier et de Valfréjus (dite aussi Croix du Sud), l'extension du domaine skiable d'Aussois (Col des Hauts seulement) et enfin l'extension du domaine skiable de Val Cenis.

« Cette décision est peu compréhensible puisqu'il n'y a pas grand-chose à suspendre. Nous n'avons aucun permis de construire déposé, aucun travaux relatifs à la liaison ne sont engagés », réagit Pascal Vie. Le directeur général de SSIT, structure économique impliquée dans la redynamisation de la station des Albiez,

regrette l'inquiétude qu'une telle annonce dissémine au sein de la population locale et auprès des investisseurs mais y voit l'intérêt de « pouvoir enfin expliquer le bien-fondé, notamment environnemental, de notre démarche ». Le dirigeant souligne que l'ordonnance ne remet pas en cause les travaux envisagés en 2021 sur Albiez, « ceux-ci relèvent de la nécessaire démarche de rationalisation du domaine skiable, indépendamment de la liaison ». Le démontage du TS de La Blanche, à l'arrêt depuis 2017 « répond aux obligations législatives de retirer tout appareil inactif depuis 5 ans ».

Sur cette même ligne, Pascal Vie pointe que « la liaison entre Albiez et les Karellis prévoit le démontage de 81 pylônes du domaine skiable dans sa configuration actuelle pour 60 pylônes reconstruits dans le cadre du futur domaine skiable ».

Amertume plus prononcée pour Jean-Claude Raffin. Le maire de Modane et vice-président en charge du SCoT au SPM, a le sentiment que dix années de travail volent en éclat. « Je ressens un manque de précisions dans les textes réglementaires. Nous sommes l'un des premiers SCoT "version montagne" de France, avec la nécessité d'inscrire toutes les UTN qui pourraient ou non être réalisées. Le juge n'a manifestement pas compris cette dimension, et considère que notre document n'a pas assez répondu aux préconisations environnementales. Cette décision retire paradoxalement de la cohérence au Schéma car ce dernier était conçu en rapport avec ces UTN structurantes », analyse l'élu.

L'ordonnance rendue vendredi dernier, qui condamne le SPM au versement d'une somme de 1 500 € aux associations concernées, aura en tout cas pour effet d'accélérer le jugement au fond. De quoi aussi apporter une visibilité claire sur le SCoT de Maurienne tandis qu'élus et techniciens réfléchissent à une réécriture afin d'en déposer sans tarder une nouvelle mouture si tel devait être le cas.

Raphaël Sandraz

Valloire Nature et Avenir (VNA) : « on se félicite évidemment de la suspension de ces projets ! »

L'association valloirine fait partie des trois associations qui avaient déposé un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble à propos de plusieurs projets intégrés au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) porté par le SPM (lire ci-dessus). La décision est tombée vendredi 9 avril : la justice suspend cinq projets, jusqu'au jugement définitif attendu dans les prochains mois.

Pour Vivre et Agir en Maurienne, qui s'est fortement impliquée dans la constitution des dossiers de recours, comme pour Régis de Poortere, président de Valloire Nature et Avenir (VNA), la satisfaction est grande : « on se félicite évidemment de la suspension de tout projet d'extension en station. Nous pensons en effet que 130 km de pistes pour le



Si pour l'heure le projet de Club Med n'est pas suspendu, le président de VNA est confiant quant à la décision du TA sur le fond, lequel vient de donner gain de cause aux associations environnementales qui avaient déposé un recours suspensif concernant le SCoT Maurienne.

domaine skiable, c'est bien suffisant. Artificialiser encore et encore la montagne n'a pas de sens : la crise sanitaire l'a aussi montré : on peut profiter de la montagne et de la neige autrement, sans venir détruire les paysages ou une partie de

la faune sauvage ». Plaidant en faveur d'un tourisme quatre saisons et multiactivités, VNA est aussi farouchement opposée à l'implantation du Club Med à Valloire, projet qui n'a pas été suspendu par l'ordonnance du tribunal admi-

nistratif de Grenoble la semaine dernière. « Mais il reste de toute façon de nombreuses réserves qui doivent être levées. On verra la décision prononcée dans quelques mois mais nous sommes très confiants », sourit le président de VNA. « Lors de l'enquête publique, sur les 280 avis exprimés sur registre dématérialisé, 260 étaient contre ce projet. Le maire de Valloire parle de structure hôtelière mais il ne s'agit pas d'un hôtel comme un autre. Le SCoT a pointé sa volonté de préserver le paysage de cette zone et dans le même temps intègre ce projet qui plantera une verree de 1 500 lits, en comptabilisant le personnel qui y sera rattaché. C'est incohérent, d'autant qu'y viendra une clientèle très haut de gamme, accentuant l'empreinte carbone de notre villa-

ge-station... Nous sommes résolument pour un tourisme responsable », poursuit-il.

Remontées : « On ne dit pas qu'il faut tout enlever ! »

Battant en brèche l'étiquette selon laquelle ces militants associatifs seraient pour supprimer toute remontée mécanique en montagne, « nous sommes pour le maintien de l'existant, oui, mais contre toute extension. Attendez quand vous prenez l'UTN qui consiste à relier Valmeinier à Valfréjus en passant par Orelle... C'est complètement démentiel et exorbitant en termes de coût pour la collectivité... Et donc du contribuable ! Et dans le même temps on demande aux Français de se serrer la ceinture ? »

Quelle trajectoire pour le ski ?

Pour la première fois depuis l'avènement du tourisme, Valloire n'a pas pu compter sur son domaine skiable pour faire vivre ses socioprofessionnels. Certes, les vacanciers sont venus nombreux pour la circonstance. Mais la place du tout ski dans cette économie sinistrée interroge bel et bien les acteurs de la station.

En ce début de mandat sur fond de crise, Jean-Pierre Rougeaux livre ses réflexions sur la trajectoire à emprunter, à la lumière de l'évolution de l'attractivité touristique du territoire. Les données du problème sont bien connues : une diminution du nombre de skieurs dans l'ensemble des stations, une sensibilité renforcée de la clientèle aux enjeux environnementaux, la nécessité de diversifier l'offre, en misant notamment sur l'événementiel, la culture et les activités sportives hors glisse.

Dans ce contexte, "l'attaque" frontale de la Covid ne laisse indemne aucun acteur local. Elle appelle, plus que jamais, à la vigilance et à une gestion rigoureuse des finances, qui affichaient, avant la crise, une « situation saine mais convalescente. Il est trop tôt pour chiffrer les conséquences de la crise sanitaire, mais les pertes sur la taxe de séjour, le manque à gagner concernant les loyers domaniaux et les taxes sur les remon-



Pour la première fois dans leur histoire, les remontées mécaniques n'ont pas permis de faire vivre les socioprofessionnels.

tées mécaniques augurent des lendemains bien difficiles. À ce jour, nous n'avons que des paroles pour nous rassurer quant aux compensations que nous sommes en droit d'attendre », souligne le premier édile, qui destine avant tout la faible marge de manœuvre disponible au village et à l'office de tourisme.

Les pistes pour surmonter la crise

L'étalement des saisons, voire le glissement vers un tourisme quatre saisons, est incontournable. « Nous de-

vons viser une saison hivernale précoce, fin novembre, début décembre, pour ces skieurs invétérés sevrés de leur activité favorite, et une saison estivale élargie du 15 juin au 20 septembre. Les équipements de la station sont un atout à renforcer. Les sportifs professionnels, soucieux de s'entraîner en montagne, apprécieraient sans doute ainsi un gymnase. D'une manière générale, le confort et la qualité de vie dans notre village doivent rester notre priorité », poursuit Jean-Pierre Rougeaux.

Au cœur de la dynamique écono-

mique et touristique, la SEM Valloire, en charge des remontées mécaniques, du domaine skiable et de la base de loisirs a établi trois scénarii, du plan ambitieux consistant à profiter de la stagnation générale pour dépasser la concurrence, à l'arrêt complet des investissements, en passant par un entre-deux consistant à conforter l'existant au prix d'investissements raisonnés. Le tout, en veillant à ne pas répercuter les difficultés actuelles sur le prix des forfaits. En outre, « le simple fait de disposer d'un domaine mieux équipé et remanié nous placera-t-il en position de force, sachant que l'augmentation du domaine sera fatalement corrélée à l'augmentation des charges de fonctionnement ? », interroge le maire, qui réaffirme la nécessité de mener à son terme le projet hôtelier du Club Med.

Jean-Pierre Rougeaux plaide finalement pour une gestion « en bon père de famille », du domaine skiable, et pour son extension éventuelle, nécessairement raisonnée. Quant aux investissements, ils seront destinés en priorité à la rénovation de la base de loisirs et à l'amélioration de la qualité de vie au sein du village.

La prudence est plus que jamais de mise. Quant à la sortie de crise, elle n'est pas encore d'actualité...